

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction de la Vie Locale
Service de la Politique de la Ville et de l'Habitat
04 13 31 04 27

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 27 JUIN 2019
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL
RAPPORTEUR(S) : M. JEAN-CLAUDE FERAUD**

**OBJET : Centres Sociaux - Année 2019 : 3ème répartition de crédits de fonctionnement et
2ème répartition d'investissement.**

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Monsieur le délégué à l'animation pour les personnes du bel âge et centres sociaux, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le Département des Bouches-du-Rhône a décidé de poursuivre sa politique en faveur des centres sociaux dans le cadre de la nouvelle convention-cadre 2018-2021, approuvée par la Commission permanente du 15 décembre 2017.

A ce jour, 97 centres sociaux bénéficient de l'agrément « centre social » délivré par la Caisse d'allocations familiales des Bouches-du-Rhône (dont 83 éligibles à la convention-cadre), dont 58 à Marseille et 39 implantés dans 19 autres communes du département.

Les demandes de subventions de cette deuxième répartition intéressent :

- l'animation globale et la coordination de 9 structures dont 7 à Marseille et 2 dans les communes d'Aubagne et Miramas,
- les 18 projets spécifiques présentés par 14 centres sociaux, dont 17 projets localisés à Marseille et 1 situé dans la commune de Puyricard,
- l'équipement de 5 centres sociaux dont 4 situés à Marseille et 1 à Septèmes-les-Vallons.

Conformément aux tableaux annexés au présent rapport, il est proposé d'allouer aux centres sociaux agréés du département, au titre de l'année 2019, un total de 222 744 € réparti comme suit :

- subventions de fonctionnement au titre de l'animation, d'un montant global de 157 112 €
- subventions de fonctionnement pour les projets spécifiques, d'un montant global de 36 500 €
- subventions d'investissement, pour un montant global de 29 132 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé
La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

